

Compte rendu

SERVICE DES
MOBILITÉS

Comité d'Itinéraire Cyclable liaison Voiron-St Aupre 03-11-21

Prénom Nom	Commune
Karine SIAUVE	St Etienne de Crossey
Allan	Collectif Demain
Béatrice VELU	St Etienne de Crossey
Pierre GALLAND	St Aupre
Patrick BUISSON	St Aupre
Marie Noëlle IRVINE	St Aupre
Fabrice BANCOD	Voiron
Pierre BONNARDON	Voiron
Julia CATTOEN	Département
Eric LAMIDIEU	Coublevie
Emmanuel STEPHANE	St Nicolas de Macherin
Ghislaine PIEUCHOT	St Nicolas de Macherin
Lisa COMTE	CAPV
Laurent CASTAING	St Aupre
Marc BOIZARS	St Etienne de Crossey
Perrine ROY	CAPV

Veronique MOLLION	CAPV
Luc REMOND	CAPV
Adrienne PERVES	COUBLEVIE
Mickaël RICHARD	Département

I) Objectifs

Le schéma vélo du Pays Voironnais a été validé en conseil communautaire le 27 avril 2021. Ce schéma est composé d'un volet service : Stationnement, entretien des vélos, location de vélo et savoir rouler à vélo et d'un volet infrastructure. 8 liaisons à aménager et à vocation utilitaire (domicile-travail/domicile-école) ont été identifiées. Elles devront permettre l'accès sécurisé des cyclistes aux centres urbains, zones d'activité et pôles d'échanges multimodaux. Parmi celles-ci, la liaison Voiron-St Aupre qui est l'objet de la présente réunion.

Le Pays Voironnais souhaite lancer une étude de faisabilité en Janvier sur l'ensemble des axes identifiés au schéma qui permettra :

- de définir une feuille de route
- de valider les tracés définitifs
- de valider les postulats d'aménagements et les chiffrer
- d'évaluer les impacts de ces aménagements sur la circulation et les milieux

Le comité d'itinéraire cyclable est une instance de pilotage qui suit et valide les études et aménagement d'un itinéraire cyclable. Le comité d'itinéraire de la liaison Voiron-St Aupre a été ainsi réuni ce jour afin de valider les tracés qui seront étudiés dans l'étude de faisabilité.

La présente réunion s'est déroulée en deux parties :

- Une première dont l'objectif était de revenir sur les projets cyclables des communes du bassin de vie de la haute Morge ainsi que sur la politique cyclable du Pays Voironnais et son accompagnement aux communes
- Une deuxième consacrée à l'étude du tracé de la liaison communautaire Voiron – St Aupre

II) Échanges

→ Première partie:

Les 3 communes du bassin de vie de la Morge (St Aupre, St Nicolas de Macherin, St Étienne de Crossey) souhaitent développer un réseau cyclable utilitaire et de loisirs afin de relier les trois communes. Ce réseau viendrait se raccorder à la liaison structurante développée par le Pays Voironnais entre Voiron et St Aupre. Les communes souhaite engager une étude de faisabilité afin d'identifier les tracés et aménagements souhaités. Le Pays Voironnais peut apporter un appui technique dès l'engagement de cette étude. Les contacts des personnes ressources sont indiqués dans la suite de ce compte-rendu.

Le Pays Voironnais indique que des outils sont à disposition des communes :

- Les documents du schéma vélo dont la charte des aménagements cyclables, document technique qui détail la mise en place des différents aménagements cyclables. Cet outil permet une mise en conformité et homogénéité des aménagements cyclable sur l'ensemble du territoire.
- Des référents techniques du Pays Voironnais qui accompagnent les communes dans la réalisation de leur projet cyclable: Service Mobilité : Perrine ROY (perrine.roy@paysvoironnais.com) / Service Aménagement Opérationnel : Lisa COMTE (Lisa.comte@paysvoironnais.com)

→ Deuxième partie :

Section St Aupre/St Etienne de Crossey

La traversée de la Rossetière par la RD 49 semble assez contrainte. La variante 2 passant par la rue de la Maladière semble plus adaptée à la pratique du vélo. Un corridor écologique passe par cette variante. La réduction du trafic automobile pourrait être envisagée et permettrait de sécuriser les déplacements en vélo et renforcer la protection de la zone écologique.

La circulation des véhicules doit cependant rester ouverte à certains usagers.

La connexion à la Rossetière doit également être envisagée. Le projet de liaison entre les 3 communes du bassin de la Morge pourrait intégrer une étude de contournement de la RD.

L'étude de faisabilité portée par le Pays Voironnais intégrera l'analyse de ces deux tracés (par la Maladière et par la RD49) afin d'évaluer les contraintes et opportunités techniques et financières de chacune de ces variantes.

Section St Etienne de Crossey / Croix Bayard

Plusieurs points durs seront à traiter avec le département sur la RD520 entre la Croix Bayard et la Chocolaterie Bonnat. A savoir le carrefour de la Croix Bayard et le pont qui traverse l'affluent de la Morge.

Le tracé débutant par la rue du Stade et passant par la rue de la Mayoussière puis par la chocolaterie Bonnat sera intégré dans l'étude de faisabilité portée par le Pays Voironnais. Il s'agit actuellement d'un chemin rural qui pourrait être aménagé en voie verte (l'étude de faisabilité viendra confirmer ou non ce postulat). Le revêtement sera adapté à l'ensemble des usagers et au milieu (dénivelé, orage, zone humide, etc). L'entretien relèvera du Pays Voironnais.

Un second tracé, via la route du Grand Rocher, sera intégré à l'étude de faisabilité. Il nécessite le traitement du centre de St Etienne de Crossey, qui sera également intégré à l'étude. Ce tracé devra être validé par la commune à réception de ce compte-rendu.

Il existe trois variantes d'itinéraires sur l'arrivée de Coublevie:

- Via la route du Château puis par la RD 520
- Le long de l'affluent de la Morge puis par la RD 520
- Par des chemins qui rejoignent le chemin du Mollard puis la RD128

La Croix Bayard est un carrefour structurant pour les usagers vélo domicile-travail mais également loisirs/tourisme (Accès à Coublevie -RD128, Accès à Voiron par un aménagement existant-RD520, accès à la Sure en Chartreuse). L'aménagement de ce carrefour sera donc privilégié. Les études portées par le Pays Voironnais, en lien avec le Département, ont vocation à traiter ces points durs.

Section Croix Bayard / Voiron

La route des gorges et la route de la Tivollière ne seront pas intégrées à l'étude. En effet, la route des gorges est identifiée comme une zone à haut risque de mouvement de terrain/éboulement dans le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) et la rue de la Tivollière est étroite, avec peu de visibilité ce qui rend les aménagements difficiles sur ces routes. Ces itinéraires peuvent cependant être adaptés à des usages touristiques et de loisirs.

La RD520, qui de la Croix Bayard permet un accès direct sur Voiron, sera intégrée à l'étude. Un aménagement dans le sens montant existe (bande cyclable) et est aujourd'hui utilisé par des cyclistes quotidiennement. L'accès à la gare n'est aujourd'hui pas sécurisé mais le sera à terme par le projet de réhabilitation du centre de Voiron. La gestion du stationnement sur l'arrivée de Voiron devra être traité par la Ville de Voiron si l'étude confirme le passage par ce tracé.

Un tracé depuis la Croix Bayard vers Coublevie sera également intégré à l'étude. Le trafic sur la RD 128 étant trop important pour une sécurisation des cyclistes, il est proposé un tracé par le chemin des petites Verchères. Ce tracé sera confirmé par la Ville de Coublevie. Ce tracé assure la connexion avec les itinéraires structurants du schéma vélo du Pays Voironnais, notamment via la route du Guillon. Le cycliste pourra rejoindre la gare de Voiron en toute sécurité par la rue Berthuin et le boulevard Kofler.

II) Confirmation des tracés

Un carte MyMaps est envoyée à l'ensemble des personnes présentes. Il est attendu de la part de chaque commune un retour et une validation des tracés précis qui seront étudiés comme indiqués dans le présent compte-rendu.

III) Calendrier

Les différentes phases de projets sont les suivantes :

- Phase préparatoire : Étude de faisabilité pour valider les tracés précis : Lancement prévu en janvier 2022

-Phase d'études techniques : Lancement de la maîtrise d'œuvre en 2022

-Phase de travaux : Lancement du marché de travaux : 2023 – 2024

Une réunion en février sera organisée pour le lancement de l'étude avec le prestataire. Les résultats de l'étude sont attendus pour septembre 2022.

Il est rappelé que la phase d'étude technique sera lancée par itinéraire après validation seulement du tracé et des résultats de l'étude par toutes les parties prenantes (Pays Voironnais, Villes, Département).